

## Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aviation civile*

*Direction des services de la navigation aérienne*

### **Arrêté du 6 avril 2011 fixant la liste des candidats autorisés, au titre de l'année 2011, à passer l'épreuve de l'examen en vue de l'obtention de la 1<sup>re</sup> qualification du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile du service d'État de l'aviation civile en Polynésie française (SEAC-PF)**

NOR : DEVA1109877A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 93-622 du 27 mars 1993 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ;  
Vu l'arrêté du 9 janvier 2006 portant qualification délivrée aux techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale ;  
Vu la note du 27 janvier 2011 ouvrant au titre de l'année 2011, l'examen de la 1<sup>re</sup> qualification des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Les huit candidats dont les noms suivent sont autorisés à passer l'épreuve orale en vue de l'obtention de la 1<sup>re</sup> qualification du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile ouvert au titre de l'année 2011 :

NOM USUEL	NOM DE NAISSANCE	PRÉNOM	GRAND SERVICE
DE PARSEVAL	DE PARSEVAL	Wilfried	SEAC-PF
GUINES	GUINES	Vincent	SEAC-PF
MIHALIC	LAPLANE	Aurélie	SEAC-PF
PUHETINI	PUHETINI	Manarii	SEAC-PF
SCHNEIDER	SCHNEIDER	Manuel	SEAC-PF
TCHIANG	TCHIANG	Myriam	SEAC-PF
TERIEROOITERAI	TERIEROOITERAI	Jean-Jacques	SEAC-PF
TETIARAHI	TETIARAHI	Moana	SEAC-PF

#### Article 2

Le directeur des services de la navigation aérienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère chargé des transports.

Fait le 6 avril 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le sous-directeur des ressources humaines,*  
J.-R. GELY